

Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en promotion de l'activité physique pour la prévention du cancer et la survie

L'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour le poste de titulaire de la Chaire de recherche du Canada de niveau 2 en promotion de l'activité physique pour la prévention du cancer et la survie. La chaire a pour but d'accroître la recherche sur l'activité physique et d'en favoriser l'excellence pour significativement contribuer à la communauté. La personne retenue dirigera un programme de recherche visant l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions interdisciplinaires et interprofessionnelles centrées sur le patient qui feront la promotion de l'activité physique. En s'appuyant sur les collaborations établies avec les instituts de recherche locaux, comme l'[Institut du savoir Montfort](#) et l'[Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa](#), les professionnels de la santé et les organismes communautaires, la personne retenue proposera des directives centrées sur le patient et des stratégies de prévention du cancer et de survie. En tant que chef de file émergent reconnu internationalement, le¹ titulaire de la chaire devra jouer un rôle de leadership à l'[École des sciences de l'activité physique](#) et contribuer au renforcement des partenariats nationaux et internationaux actuels.

Les chaires de niveau 2, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, dont les titulaires sont des chercheurs émergents exceptionnels considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans. Les candidats doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou professeurs agrégés ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'un chercheur qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée [Justifications acceptables](#)). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du [formulaire de justification de la chaire de niveau 2](#)), indiquant les raisons pour lesquelles le candidat est toujours considéré comme étant un nouveau chercheur. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC sont aussi admissibles à une aide financière de la [Fondation canadienne pour l'innovation](#) pour acquérir de l'équipement de pointe indispensable à leur travail.

Embauche préférentielle : Ce concours est une embauche préférentielle, donnant ainsi la préférence à un ou plusieurs des groupes désignés (c.-à-d. les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles) au sens de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et du Programme de contrats fédéraux. Les candidats de ces groupes qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle doivent remplir le formulaire d'autodéclaration suivant: https://recherche.uottawa.ca/sites/recherche.uottawa.ca/files/uo_self_id_crc_fr.pdf. L'Université d'Ottawa tient à offrir un milieu de travail qui élimine les inégalités à l'endroit des groupes désignés au Canada.

Compétences requises : Un doctorat ou l'équivalent; un excellent dossier de recherche dans le ou les domaines de la CRC et preuve de collaborations interdisciplinaires; un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants aux cycles supérieurs; une habileté à obtenir des fonds de recherche externes; d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en anglais ou en français. Une connaissance passive de l'autre langue officielle serait un atout.

¹ L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.

Rang et salaire : Poste professoral régulier menant à la permanence dans la faculté pertinente, ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

Dossier de candidature :

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitæ à jour (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages); et
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de référence.

Date limite : 19 novembre 2018

Le processus de sélection débutera en novembre et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche
Université d'Ottawa
550, rue Cumberland, pièce 246
Ottawa ON K1N 6N5 CANADA
rcca-coord@uOttawa.ca

Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-rectorat associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.

Affiché en ligne le 28 septembre 2020.